

Schoelcher, le Vendredi 8 Octobre 2021

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU
GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL APAE (NATIONAL) :
SESSION 2022

Le RECTORAT DE LA MARTINIQUE communique l'ouverture du registre d'inscription pour l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal - APAE, **au titre de la session de 2022** :

INSCRIPTION :

**Du MARDI 12 OCTOBRE 2021 à partir de 12h00 (heure de Paris)
au MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 à 17h00 (heure de Paris).**

Le concours APAE est géré dans l'application CYCLADES
<https://exacyc.orion.education.fr/cvccandidat/portal/accueil>

Très important: chaque candidat conserve son **identifiant et son mot de passe** afin d'effectuer des modifications, DE TELEVERSER les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc...)

I- Examens professionnels d'avancement de grade des personnels ASS :
Attaché principal d'administration de l'Etat (APAE)

Conditions d'inscription : Les candidats doivent justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, **avoir accompli au moins trois ans de services effectifs** dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et **avoir atteint le 5e échelon du grade d'attaché**.

**LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A TELEVERSER DANS
CYCLADES AUX DATES SUIVANTES :**

- **Du 12 octobre 2021 (12 h) au 23 novembre 2021 (23h59 heure de Paris) :**
Le dossier RAEP
- **Du 12 octobre 2021 (12 h) au 23 novembre 2021 (23h59 heure de Paris) :**
Le dernier arrêté de promotion
L'état de services visé par le service du personnel de l'académie
Une pièce d'identité.
- **Du 12 octobre 2021 (12 h) au 23 novembre 2021 (23h59 heure de Paris) :**
Le certificat médical pour les candidats demandant un aménagement

II- RECOMMANDATIONS GENERALES :

Avant de vous inscrire au concours, il est recommandé de consulter le site du ministère, education.gouv.fr (**rubrique métiers et ressources humaines puis concours**) pour prendre connaissance des conditions de diplômes, conditions particulières propres à chaque concours, d'ancienneté et les modalités de téléchargement des dossiers RAEP (de certains concours).

Transmis pour diffusion :

A Madame l'IA - DAASEN

A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.

A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

A Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat,

Au responsable de l'Université des Antilles

Au directeur de l'INSPE